



INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'enseignement de la technologie de la 6^e à la terminale

Académie de Créteil

Les programmes

Quelques dates clés :

- septembre 2009, mise en application des programmes de la 6^e à la 3^e ;
- septembre 2010, mise en application des programmes de seconde ;
- septembre 2011, mise en application des programmes du cycle terminal du lycée.

Des programmes en continuité non déconnectés les uns des autres, même si tous les élèves du lycée général et technologique ne sont pas tous concernés par cet enseignement.



Collège - Les 6 approches

Analyse et conception de l'objet technique

Matériaux utilisés

Énergies mises en œuvre

Évolution de l'objet technique

Communication et gestion de l'information

Processus de réalisation de l'objet technique

STI2D et S-SI

Approche MEI

- les démarches, d'investigation et de résolution de problèmes communes à toutes les disciplines du pôle sciences et technologie de la 6^e à la terminale, les activités pédagogiques à commencer par le projet, développé en 3^e et volet important de la formation et de l'évaluation au bac STI2D et au bac S-SI ;
- la prise en compte, par les programmes du lycée, des compétences acquises de technologie au collège ;

**Les professeurs préparés pour enseigner les
programme STI2D et S-SI sont donc formés pour
enseigner la technologie au collège.**

- les domaines d'application retenus au collège –
Moyens de Transport, Habitat et Ouvrages, Confort et Domotique et au lycée - *Architecture et Construction, Énergie et Environnement, Innovation Technologique et Éco Conception, Systèmes d'Information et Numérique.*

Les ressources humaines

Pour asseoir cette continuité, rénovation du CAPET avec la création du CAPET SII à 4 options, à partir de la session 2012 : Architecture et Construction ; Énergie ; Information et Numérique et Ingénierie Mécanique.

Objectifs de cette rénovation

Recruter des professeurs capables d'enseigner en STI2D, en S-SI et en technologie au collège, mais aussi en STS.

Épreuves d'admissibilité

1. Épreuve de synthèse de sciences industrielles commune à toutes les options.

Durée : cinq heures ; coefficient 4.

2. Étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation, spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

Épreuves d'admission

1° Leçon et travail pratique

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : quarante minutes ; entretien : vingt minutes ; coefficient 4.

Le support de travail pratique propose doit être pluritechnique et permettre une démarche systémique globale.

La leçon, directement liée aux activités pratiques réalisées, est **relative aux enseignements de technologie du collège ou aux enseignements technologiques du cycle terminal « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et sciences de l'ingénieur du lycée ».**

2° Épreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde.

*Durée de la préparation : une heure trente minutes ;
durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.*

Les lauréats du CAPET SII auront pour nomenclature :

- 1411 pour Architecture et Construction ;
- 1412 pour Énergie ;
- 1413 pour Information et Numérique ;
- 1414 pour Ingénierie Mécanique.

Soit statu quo soit transformation en 1411, 1412, 1413 et 1414, sous couvert pédagogique des IA-IPR.

À partir de la session 2013, création de l'agrégation SII à
3 options : Ingénierie Mécanique, Ingénierie Électrique
et Ingénierie des Constructions.

Agrégation SII ouverte à tous les certifiés, donc

Nouveau : suite à la loi de la déprécarisation du 12 mars 2012, mise en place d'un concours pour les contractuels :

- une épreuve d'admissibilité, à partir d'un RAEP « noté » ON/OFF ;
- une épreuve d'admission d'une heure basée sur le RAEP et sur une question pédagogique.

Les ouvertures

1. Depuis l'année scolaire 2011-2012, des réflexions sont menées entre les groupes 1^{er} degré et les groupes du pôle sciences de l'IGEN pour faire en sorte que l'enseignement de sciences à l'école ne soit pas réduit à la portion congrue.

Pour la technologie, des IA-IPR STI et des IEN 1^{er} degré élaborent des séquences pédagogiques qui prennent en compte les programmes de technologie au collège dans le cadre d'un plan de formation.

Nous pouvons espérer qu'une continuité entre l'école primaire et le collège se mette en place rapidement au niveau de la technologie en particulier. Un exemple de cette continuité sera présenté lors du séminaire des IA-IPR du 20 novembre 2012.

De même, un exemple de la continuité collège – lycée sera présenté au cours de ce séminaire.

2. La présence de la technologie est primordiale dans toutes les actions qui relèvent du plan Sciences mis en place par le ministre Chatel en janvier 2011.

Il y a en particulier une trop grande frilosité vis-à-vis de l'EIST.

3. Claudie Haignéré a remis au ministre Chatel, en février 2012, un rapport qui suggère plusieurs propositions pour redonner aux jeunes le goût des sciences et des techniques. Suite à ce rapport la DGESCO a créé place un groupe de travail sur la CSTI (Culture Scientifique Technique Industrielle). **Là encore la technologie doit être présente et ne pas se replier sur elle-même.**

4. Le rayonnement de la technologie passe aussi par la participation à tous les concours nationaux, qui doivent être privilégiés par rapport aux concours académiques ou départementaux.

5. L'évolutions des programmes de CPGE en SII se fait aussi autour du triptyque MEI.

6. Dernier point : les ressources mises en ligne sur le site du RNR de Technologie sont d'excellente qualité. Elles doivent irriguer toutes les réflexions menées par les professeurs de technologie.